

## Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille quatorze, le 6 mars, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 27 février 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

**Étaient présents :** • **ARCINS :** Claude GANELON, Daniel PARABIS • **ARSAC :** Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT • **CANTENAC :** Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD • **CUSSAC :** Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET • **LABARDE :** Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD • **LAMARQUE :** Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN • **LUDON MEDOC :** Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Jean-Pierre LAMY (suppléant), Martine VALLIER • **MACAU :** Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE • **MARGAUX :** Jacqueline DOTTAÏN, Guy MOREAU (suppléant) • **LE PIAN MEDOC :** Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU • **SOUSSANS :** Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO.

**Absents excusés :** Philippe DUCAMP, Claude BERNIARD, Serge FOURTON, Ludovic LALANDE.

**Conseillers en exercice :** 39 • **Présents :** 37 • **Votants :** 37

**Secrétaire de séance :** Josette JEGOU

### 2014-0603-06 Budget 2014 Communauté de Communes – Approbation

En vertu du principe de l'annualité budgétaire, les collectivités territoriales sont tenues d'adopter leur budget prévisionnel – dit « budget primitif » – chaque année. Celui-ci est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Il comporte en outre l'ensemble des dépenses et des recettes qu'il est envisagé de réaliser pour l'exercice à venir.

Après avoir débattu sur les orientations budgétaires de la collectivité lors de sa séance du 20 février 2014, il est proposé aujourd'hui au Conseil Communautaire de se prononcer sur le projet de budget qui lui est soumis.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Communautés de communes ;

Considérant qu'il convient d'adopter le budget annuel de la Communauté de communes pour l'exercice 2014 ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Adopte** le budget primitif de la Communauté de Communes pour l'exercice 2014, arrêté comme suit :

#### Section de fonctionnement :

Produits de fonctionnement			
Chapitres	Libellés	Montants	Pour
<b>002</b>	Excédent de fonctionnement reporté	406 294,91 €	unanimité
<b>013</b>	Atténuations de charges	260 000,00 €	unanimité
<b>70</b>	Produits des services	917 499,35 €	unanimité
<b>73</b>	Impôts et taxes	8 056 223,13 €	unanimité
<b>74</b>	Dotations et participations	2 722 700,00 €	unanimité
<b>75</b>	Autres produits de gestion courante	1 000,00 €	unanimité
<b>77</b>	Produits exceptionnels	1 500,00 €	unanimité
<b>Total</b>		<b>12 365 217,39 €</b>	

Charges de fonctionnement			
Chapitres	Libellés	Montants	Pour
011	Charges à caractère général	4 653 841,39 €	unanimité
012	Charges de personnel	4 044 199,92 €	unanimité
014	Atténuation de produits	2 391 127,00 €	unanimité
22	Dépenses imprévues	54 000,00 €	unanimité
023	Virement à la section d'investissement	441 049,08 €	unanimité
042	Opérations d'ordre entre sections	150 000,00 €	unanimité
65	Autres charges de gestion courante	445 000,00 €	unanimité
dont 6574	Subvent. de fonctionnement aux associations	26 000,00 €	36 pour, 1 ne participe pas au vote
66	Charges financières	184 000,00 €	unanimité
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	unanimité
<b>Total</b>		<b>12 365 217,39 €</b>	

**Section d'investissement :**

Recettes d'investissement			
Chapitres	Libellés	Montants	Pour
021	Virement de la section de fonctionnement	441 049,08 €	unanimité
024	Produits des cessions d'immobilisations	350 000,00 €	unanimité
040	Opérations d'ordre entre sections	150 000,00 €	unanimité
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 860 308,10 €	unanimité
13	Subventions d'investissement reçues	1 960 979,88 €	unanimité
16	Emprunts et dettes assimilées	704 000,00 €	unanimité
<b>Total</b>		<b>5 466 337,06 €</b>	

Dépenses d'investissement			
Chapitres	Libellés	Montants	Pour
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	633 167,78 €	unanimité
16	Remboursement d'emprunt	260 000,00 €	unanimité
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	313 139,65 €	unanimité
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00 €	unanimité
21	Immobilisations corporelles	3 726 029,63 €	unanimité
23	Immobilisations en cours	524 000,00 €	unanimité
<b>Total</b>		<b>5 466 337,06 €</b>	

► Précise que le budget de l'exercice 2014 a été établi et voté par nature avec reprise des restes à réaliser 2013, avec une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (J.O. du 24 avril 1996) ;

► Précise que l'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre et par opérations d'équipement détaillées pour la section d'investissement ;

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Pour copie conforme  
Arsac, le 10 mars 2014

Le Président,  
Siège  
Mairie  
33410  
Gérard DUBO  
COMMUNES MEDOC EST ARIÈGE  
COMITÉ DE GESTION  
\* (33460) ARSAC \*